

La Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT)

- service déconcentré du ministère de la Transition écologique
- met en œuvre les politiques de l'État en matière de transports, de planification et d'aménagement durable, d'environnement, d'énergie, d'urbanisme
- 2200 collaborateurs au sein de 11 services régionaux et 8 unités départementales



Le Département aménagement opérationnel et foncier (DAOFF)

- Au sein du Service Aménagement Durable (SAD) de la DRIEAT, le DAOFF facilite la concrétisation des grands projets d'aménagement en contribuant au pilotage des établissements publics foncier et d'aménagement et en facilitant la mobilisation du foncier public.
- Il est notamment en charge du pilotage régional du fonds friches.



Le fonds friches, un accélérateur de projets en faveur du recyclage foncier



→ un dispositif de soutien financier aux projets de recyclage de **friches** déficitaires, opérations souvent très coûteuses

→ une réponse aux priorités franciliennes et aux enjeux écologiques :

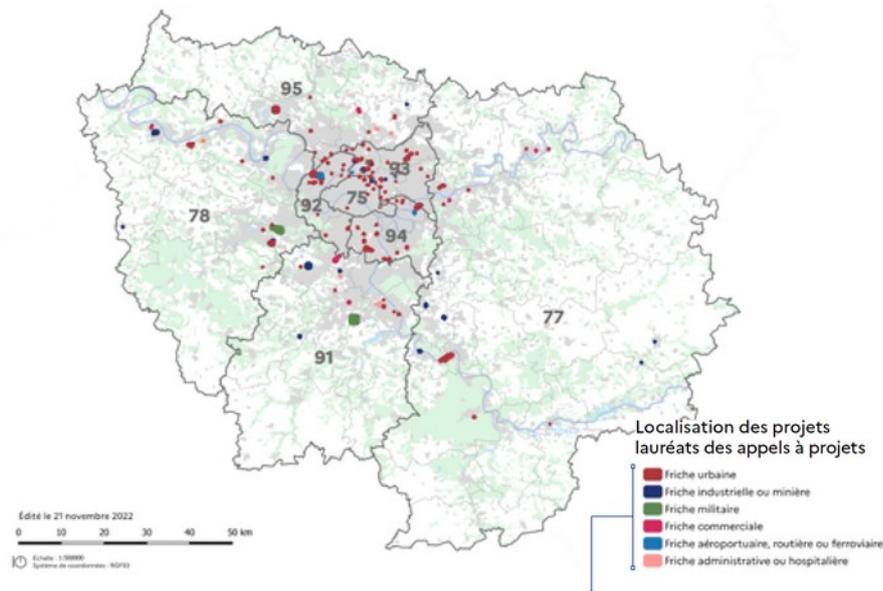
- de **réduction de l'artificialisation des sols (objectif ZAN)**
- de **construction de logements**, notamment sociaux
- de création d'activités économiques, de reconversion de zones d'activités obsolètes et de ré-industrialisation
- d'amélioration du cadre de vie et de participation à l'aménagement durable et à la transition écologique

Le fonds friches, un dispositif mis en place dans le cadre du Plan « France Relance »

En Île-de-France :

- 3 appels à projets en 2021-2022
- **103 opérations lauréates**
- **124,5 M€ de subvention attribués**
- 620 ha de friches traitées
- 33 000 logements prévus,
dont 36 % de logements sociaux

103 projets franciliens soutenus
par les trois éditions de
l'appel à projets fonds friches de
France Relance (2021-2022)



Le fonds vert, un « fonds d'accélération pour la transition écologique des territoires »

- Un fonds pour accompagner et soutenir la mobilisation des territoires et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique
→ un soutien aux projets des collectivités et de leurs partenaires publics ou privés
- Un fonds pluriannuel 2023-2027
- Un fonds déconcentré au niveau des Préfets de Région et de Département
- 3 axes déclinés en 14 mesures



performance environnementale



adaptation du territoire au changement climatique



amélioration du cadre de vie



LE FONDS VERT
pour l'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires

Le fonds friches, un dispositif reconduit dans le cadre du fonds vert

Mesure « recyclage des friches » du fonds vert

Édition 2023 en Île-de-France :

→ **50 opérations lauréates**

→ **60 M€ de subventions attribués**

→ 217 ha de friches recyclés

→ plus de 7 800 logements prévus, dont 37 % de logements sociaux



Lancement de l'édition 2024 de la mesure « Recyclage des friches » en Île-de-France

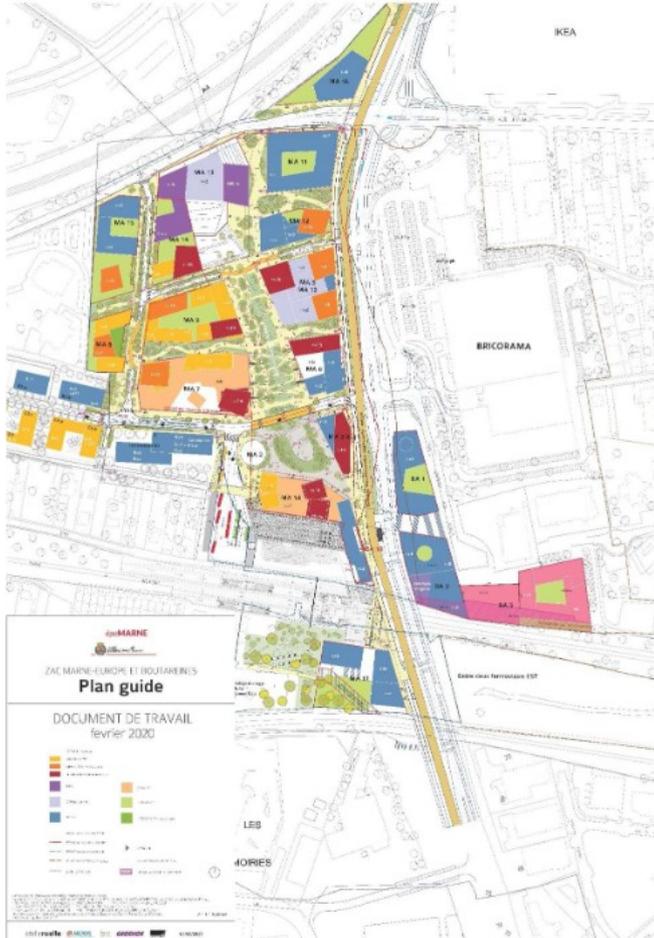
Édition 2024 de la mesure « Recyclage des friches » du fonds vert en Île-de-France :

- 139 dossiers déposés
- un total de 226 M€ de demandes de subvention
- 470 ha de friches à traiter
- plus de 28 000 logements à produire
- Une annonce des lauréats à l'été

L'ensemble des ressources se trouvent sur le site internet de la DRIEAT :
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/fonds-friches-2024-a12910.html

Contact : fonds-friches-regional-ile-de-france-appel-a-projets.daof.sad.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr

La ZAC Marne Europe : une friche ayant servi de plateforme temporaire de tri



Aménagement d'un nouveau quartier de gare sur une friche autoroutière polluée à l'amiante

→ ZAC de 11,2 ha développée par l'EPA Marne Europe à Villiers-sur-Marne (94)

→ aménagement d'un nouveau quartier urbain mixte et dense en accompagnement de l'ouverture de la gare Bry-Villiers-Champigny (ligne 15 du GPE)

→ sur des terrains de l'ex VDO, projet autoroutier avorté dans les années 1980

La ZAC Marne Europe : une friche ayant servi de plateforme temporaire de tri



découverte d'une pollution à l'amiante de grande ampleur des terrains : présence de 60 % de MCA dans toutes les strates du remblai

→ intervention nécessaire d'une entreprise spécialisée qui a procédé à une méthode de tri systématique des terres

→ **soutien de l'État à hauteur de 12 M€ pour le désamiantage du terrain**



→ voir notre article : <https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/marne-europe-amenagement-d-un-nouveau-quartier-de-a12944.html>